

ANNEXE FINANCIERE AU CONTRAT DE SCOLARISATION 2021-2022

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : certains sont obligatoires d'autres facultatifs.

		MONTANT	OBSERVATIONS
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	<i>Contribution scolaire</i>	Tarif de base : 290 € par an et par enfant. Tarif de soutien : 310 € par an et par enfant. Possibilité de faire des dons à l'école (50% d'avantage fiscal)	La contribution scolaire est demandée conformément à l'article 15 du décret n°60-745 du 28 juillet 1960. Elle est obligatoire et permet de financer les travaux des bâtiments et les nouveaux investissements ainsi que toutes les dépenses liées au caractère propre. La contribution scolaire inclue aussi la cotisation à l'UGSEL : 1€30 (course d'orientation, Inigym, marathon...) <i>NB : Une remise de 50% est accordée à partir du 3^{ème} enfant scolarisé simultanément à l'école Saint-Michel. En cas de difficulté financière, s'adresser au Chef d'établissement.</i>
	<i>Assurance scolaire et extrascolaire</i>	6€40 par enfant	Assurance scolaire et extrascolaire obligatoire souscrite auprès de la Mutuelle Saint-Christophe par l'établissement pour tous les élèves de l'école. Vous pouvez télécharger une attestation sur : https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents
	<i>Voyages et sorties scolaires GS → CM2</i>	Entre 70 et 100€ par enfant.	Organisation d'un voyage avec nuitée tous les 2 ans . L'APEL participe au financement de nos voyages à hauteur de 50%. + Sorties ponctuelles (spectacles, visites...) <i>NB : En cas de difficulté financière, s'adresser au Chef d'établissement.</i>
	<i>Sorties scolaires Maternelle TPS → MS</i>	Entre 10 et 20 € par enfant.	Sorties pédagogiques variées organisées par les enseignantes en fonction de leur projet.
	<i>Fichiers d'exercices et livres de lecture CP → CM2</i>	Entre 10 et 15 € par enfant.	Fichiers et livres sélectionnés par les enseignantes, commandés par l'école, facturés aux familles et rendus aux enfants en fin d'année.
CONTRIBUTIONS FACULTATIVES	<i>Adhésion à l'APEL</i>	22€ par famille. 5€77 si la famille cotise déjà dans un autre établissement.	L'APEL représente les familles auprès du Chef d'établissement, l'OGEC et de la municipalité. Elle participe à l'animation et à la vie de l'école. Adhérer à l'APEL est une bonne façon de soutenir notre établissement.
	<i>Actions de solidarité</i>	Entre 3 et 6 € par an.	Bol de riz, soutien à une association caritative.
	<i>Services aux familles</i>	Garderie du matin : gratuite Garderie du soir : 2€ de l'heure par enfant.	Ces tarifs restent inchangés depuis plusieurs années.

NOM, Prénom :

Signature :